

Coup de frein regrettable au centre de jeunes BARAK

Le 11 mai dernier, le Conseil général de Val-de-Travers a décidé d'accorder au centre d'animation pour jeunes BARAK une subvention annuelle de Fr. 7.- par habitant au lieu des Fr. 10 demandés par le Conseil communal. L'Association du même nom, qui a créé et gère ce centre situé à Fleurier, regrette vivement cette décision, qui remet en cause plusieurs projets, dont l'acquisition et la réfection du bâtiment.

Depuis son ouverture en avril 2012, la fréquentation du centre BARAK n'a cessé d'augmenter. Près de cinquante jeunes y poussent la porte à chaque ouverture, les mercredi, vendredi et samedi après-midi. Certains jours, des pics atteignent plus de 80 adolescents, âgés entre 13 et 18 ans. L'importance d'avoir un tel lieu de rencontre pour la jeunesse de Val-de-Travers est démontrée. Il nécessite cependant un encadrement professionnel : l'Association BARAK (à buts non lucratifs) emploie un animateur et une animatrice socioculturels à un taux respectivement de 60 et 40%.

Les sept membres du comité de l'Association sont bénévoles ; les animateurs, professionnels, sont évidemment rémunérés. Pour faire face à la fréquentation toujours en hausse du centre, le comité espérait pouvoir accroître, dans un premier temps, le taux d'engagement des animateurs de 100 à 150%, voire même d'engager un stagiaire. Mais l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 7.- par habitant au lieu des 10 demandés rend aujourd'hui cette augmentation impossible, tout comme l'extension des heures d'ouverture du centre et un meilleur suivi des projets initiés par les jeunes eux-mêmes.

Impossibilité de devenir propriétaire

Le Conseil général a par contre accepté de céder à l'Association BARAK, pour un franc symbolique, le bâtiment hébergeant le centre, ainsi que l'ancien hangar des pompiers voisin. Malheureusement, au vu du montant de la subvention voté, l'Association a indiqué au Conseil communal être dans l'impossibilité d'assumer les charges liées à ces bâtiments. Cela grèverait en effet trop lourdement son budget déjà précaire.

Rénovation des locaux suspendue

La fragilité budgétaire dans laquelle est laissée l'Association l'empêche également de lancer les travaux de rénovation qu'elle projetait et dont le centre a grandement besoin. Financée uniquement par des fonds privés, cette réfection concernait principalement le toit, les fenêtres et les sanitaires. La mauvaise isolation du bâtiment a en effet entraîné chaque hiver (et particulièrement ce dernier) des problèmes de chauffage qui ont obligé le centre à fermer plusieurs semaines. Or, les diverses institutions, fondations ou mécènes privés ne s'engageront à financer ces travaux que s'ils ont l'assurance que le centre est pérenne. Cela signifie que les salaires et le fonctionnement doivent être garantis, à moyen terme. Aujourd'hui, l'Association doit mener des recherches de fonds chaque année pour couvrir ces dépenses-là, voulant impérativement maintenir la gratuité du centre. Elle souhaiterait pouvoir concentrer ses efforts sur des projets destinés aux jeunes et non pas sur la survie même du centre.

Occasion tristement manquée

Le Conseil général a été saisi d'un vrai projet, documenté, chiffré et fruit de nombreuses discussions et négociations entre le Conseil communal et l'Association BARAK. Il avait l'occasion de faire un geste très concret en faveur de la jeunesse de notre région, atout d'attractivité non négligeable pour Val-de-Travers. Une majorité a malheureusement préféré maintenir le centre dans une situation précaire et incertaine et pris le risque de démotiver une poignée de bénévoles qui s'engagent sans compter pour nos jeunes.

L'Association tient cependant à remercier vivement le Conseil communal de Val-de-Travers, les Communes des Verrières et de la Côte-aux-Fées de leur aide, ainsi que les groupes politiques (PS, POP et Verts) qui ont soutenu ce projet en séance.

Fleurier, le 3 juin 2015.